



Pau, le 16 décembre 2024

## Nomination de François Bayrou

Ministre de l'Éducation Nationale (nommé par Edouard Balladur) de 1993 à 1997, les **projets éducatifs** de François Bayrou sont alors en adéquation avec le projet **néo-libéral** du président Emmanuel Macron, trente ans plus tard : l'attachement aux fondamentaux (lire, écrire, compter), l'autonomie des régions, dont la régionalisation des lycées professionnels et de l'apprentissage, la rémunération des professeur-e-s au « mérite ». M. Bayrou souhaitait aussi supprimer la carte scolaire et donner le libre choix aux familles. De ces quatre années passées au ministère, le fait le plus marquant a été la plus grande manifestation nationale de défense de l'école publique et laïque quand le ministre a voulu réformer la loi Falloux et dé plafonner les subventions des collectivités territoriales pour les établissements d'enseignement privés sous contrat. Cette initiative a été censurée par le Conseil constitutionnel. Enfin, le ministre Bayrou avait supprimé des postes de professeur-e-s, 5000 en 1997.

En février 2024, il avait refusé d'entrer au gouvernement de Gabriel Attal dont il disait ne pas pouvoir « *mettre en œuvre cette politique* », celle du « **choc des savoirs** » et des groupes de niveau. Il s'est dit « *persuadé qu'on peut redresser l'Éducation nationale* », précisant la méthode et la volonté politique « *de faire ça avec les enseignants* ». La question se pose : le nouveau premier ministre restera-t-il sur ses positions ou favorisera-t-il une politique d'éducation macron-compatible ?

## Non titulaires : notre mobilisation a payé

Alertés par des collègues non titulaires, le SNES-FSU est intervenu aux niveaux académique et national, pour mettre en lumière la décision soudaine et méprisante de plusieurs rectorats. En effet, des enseignant-es, des CPE et PsyEN non titulaires, indispensables au bon fonctionnement des collèges et lycées, ont appris brutalement qu'elles et ils ne seraient pas reconduit-es : faute de budget, des **contrats** ne seront **pas renouvelés**, d'autres sont interrompus ! A la veille des fêtes de fin d'année, dans un mépris insupportable, des dizaines de professeur-es se retrouvent donc confronté-es à la précarité. Les élèves sont privé-es de leur enseignant-es, au risque d'aggraver les inégalités scolaires. Le SNES-FSU a **exigé l'arrêt immédiat de ces licenciements déguisés** et demandé des moyens budgétaires immédiats pour prolonger les contrats de ces personnels.

Vendredi, le ministère a confirmé au SNES que la consigne a été donnée aux rectorats de reprendre contact avec les non titulaires concerné-e-s. Toutes celles et ceux qui devaient être réembauché-e-s dans les prochains jours ou en janvier sur des besoins immédiats et durables (remplacements de quelques semaines ou mois) vont se voir proposer une reconduction de contrat. **C'est une avancée à mettre au crédit de la mobilisation. Les sections académiques et le secteur non titulaires du SNES-FSU restent disponibles en cas de difficultés persistantes.**

Pour le SNES-FSU, il est urgent de mettre à l'agenda social du ministère de l'Éducation nationale des **concertations** pour aborder le **cadre de gestion** et obtenir une grille nationale de rémunération des enseignant-es, CPE et PsyEN non titulaires, mais aussi améliorer les conditions de travail. Mais cet épisode a surtout confirmé que l'emploi précaire est le rêve du gouvernement et un cauchemar pour les collègues. **La lutte contre la précarité passe d'abord par la lutte pour le statut !**

## Dotations en berne :

### les collèges et les lycées contraints de faire les fonds de tiroirs

Un peu partout en France, face à la baisse des dotations et au marasme politique ambiant, les établissements du second degré ne savent pas comment ils pourront terminer l'année. Depuis l'année dernière, les dotations de fonctionnement sont parfois englouties par l'inflation, d'autres fois drastiquement coupées. Plombés par les annonces de rigueur du plan Barnier, puis par la censure et le marasme politique qui s'est ensuivi, les **personnels de direction** craignent l'impasse. Alors, depuis septembre, ils comptent chaque centime et grattent les fonds de tiroirs pour éviter que leur navire ne prenne l'eau et ce au **détriment des élèves**. Comme un peu partout, il faut désormais rogner sur les fonds de roulement, censés permettre de pallier les urgences durant l'année. L'usage veut que les établissements conservent au chaud un budget équivalent à 30 jours de fonctionnement. Une prudence qui a déjà volé en éclats pour nombre d'entre eux ce qui est particulièrement inquiétant.

## Une enseignante agressée

Une collègue du collège Clermont de Pau, s'est vue sauvagement frappée à plusieurs reprises par un élève en crise, alors qu'elle tentait de protéger les autres élèves de la classe le lundi 9 décembre. Cet élève, agresseur de notre collègue, était un élève en souffrance, et identifié depuis la rentrée, ayant une notification dans un établissement spécialisé mais, faute de place, scolarisé au collège Clermont en classe ordinaire et sans aucun accompagnement.

Leur indignation n'a pu qu'être ravivée lorsque le lendemain, trois représentants de l'institution sont venus au collège sur leur sollicitation, pour les écouter, indiquant qu'ils déplorait la situation mais qu'ils n'avaient pas d'autres solutions à apporter, outre les protocoles qui sont déjà en place depuis plusieurs années. Une mobilisation pour dénoncer le manque de moyens est prévue demain mardi 17 décembre.

## Concours 2025 :

### L'Éducation Nationale organise la pénurie de personnels !

Le ministère a publié les postes offerts aux concours d'enseignement et d'éducation du second degré pour les sessions 2025. C'est une **perte** de 5 % des postes ouverts aux concours pour les CAPES externes, de 10 % pour les CAPET externes et de 22 % pour le 3ème concours entre les sessions 2024 et 2025. Par rapport à la session 2017, ce sont 33% de postes ouverts en moins pour les concours des CAPES externes. En lycée professionnel dont les effectifs élèves augmentent, c'est une nouvelle réduction du nombre de postes au CAPLP externe (-95 par rapport à 2024) et au 3ème concours (-5). Cette politique démontre que les ministres et gouvernement successifs n'ont aucune intention de réduire la pénurie de professeur-es, mais qu'ils l'organisent.

Le second degré a subi **8 865 suppressions d'emplois** ces dernières années alors que ses **effectifs d'élèves** étaient **en hausse** et c'est encore le cas dans la voie professionnelle. 328 000 départs à la retraite d'enseignant-es et CPE sont prévus pour la décennie 2019-2030 selon le rapport "les métiers en 2030" de France Stratégie et la DARES, c'est environ un tiers du million d'enseignant-e et CPE aujourd'hui en exercice. Il est primordial de rétablir des conditions d'étude, de travail et de rémunération, aujourd'hui très dégradées pour recruter davantage. La politique de recrutement de l'Éducation nationale ne peut pas être pilotée de façon court-termiste.

**Dans un contexte prévisible de vieillissement de la population enseignante, le SNES-FSU réclame la publication d'un plan pluriannuel de recrutement** avec une **revalorisation** des salaires et des carrières avec une **entrée** dans le métier **rémunérée à deux fois le SMIC**, des **pré-recrutements massifs** sous statut d'élève-fonctionnaire à partir de la L1, une entrée progressive dans le métier avec un stage n'excédant pas un tiers-temps du service devant élèves et des **mesures sociales** d'accompagnement des **candidat-es** durant leurs études jusqu'aux **concours**

Poursuivre les suppressions de postes aux concours et la politique de paupérisation des personnels, c'est, en plus d'une **injustice sociale** majeure, mettre en danger **l'éducation** des élèves, la **formation** des futur-es **citoyen-ne-s**.

## Manque de remplaçant.e.s

Depuis cinq semaines, le **collège Gabard de Jurançon** fait face à l'absence prévue (congé maternité) d'une professeure de français. Trois classes sont concernées : des classes de 5ème et 6ème. Au total, environ 75 élèves se sont vu ainsi individuellement privé-es de près de 25 heures de cours de français.

Des courriers et appels ont été effectués auprès du DASEN et du rectorat, mais **aucune solution** ne se fait jour. Craignant de débiter l'année 2025 sans professeur.e de français et de prolonger l'absence de cours pour tous ces élèves, un **rassemblement** est prévu, à l'initiative des représentant.e.s des parents d'élèves, **le vendredi 20 décembre prochain à 7h45, devant le collège** afin de mettre en lumière cette situation par voie de presse et d'obtenir, dès le 6 janvier 2025, l'affectation d'un.e collègue remplaçant.e de lettres.